

Sport scolaire UNSS

La situation à la rentrée 2006

Contrairement aux autres thèmes retenus pour le CDNE, le sport scolaire n'est pas un des dossiers officiellement ouvert par le ministère. Néanmoins, suite aux rapports de la Cour des Comptes et de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, après l'audit sur les décharges, on ne peut que craindre que le dogme de la réduction de l'emploi public, la volonté du gouvernement et des parlementaires UMP de faire rendre gorge à l'EN et à ses personnels, risquent fort de trouver dans le sport scolaire un terrain d'application. La LOLF leur en offre l'opportunité, même si elle est aussi un alibi qui permet de masquer des choix très politiques.

Le sport scolaire n'étant pas considéré a priori comme un composant important du service public d'éducation, l'UNSS étant considérée comme une association de type « péri-scolaire », les enseignants d'EPS étant accusés de ne pas accomplir le forfait de 3h, il serait surprenant que la rigueur budgétaire n'apporte pas des vents mauvais.

Les dossiers sensibles

- Le statut de l'UNSS et de ses cadres.

Le projet (préparé par le directeur de l'UNSS avec la ministère) de passage des cadres de la MAD au détachement, est lourd de menaces pour le statut de l'UNSS, que cette disposition éloignerait du service public. Les statuts actuels prévoient que cette modification devrait être votée par l'AG de l'UNSS (majorité des 2/3). Le ministère prendra-t-il le risque d'être mis en minorité ? Choisira-t-il le passage en force (abrogation du statut de l'UNSS) ? Le report des élections UNSS (comme en 2000 puis 2001) n'est pas fait pour nous rassurer.

- En aval de ce dossier, la présidence de l'UNSS par le ministre de l'EN, celle des AS par les chefs d'établissement, celle des CD et CR par les IA et recteurs pourraient être mises en cause, avec des conséquences dramatiques pour le sport scolaire.

- Le forfait

Le « vide réglementaire » du forfait, depuis le décret Soisson, est un point de faiblesse, que l'administration n'a pas utilisé à ce jour. Paradoxalement, le directeur de l'ex DPE nous a affirmé en juillet que le Cabinet serait prêt à « sécuriser » le forfait de 3h pour tous les enseignants d'EPS (titulaires ?), en l'inscrivant dans le décret de 50 (services) et dans les décrets statutaires de chaque catégorie. En contre-partie, une circulaire rendrait possible, sous certaines conditions sur lesquelles nous devons être très vigilants et intransigeants, l'imposition d'un service complet en heures d'enseignement.

Comment le ministère s'y prend-il ?

A cette date, la stratégie ministérielle n'est pas « lisible ». Aucune annonce concrète n'a été faite.

Alternative – Activité syndicale

Il faut continuer à prendre les devants. C'est en rendant le sport scolaire « intouchable », incontournable, et pourquoi pas irréprochable, dans les AS des collèges et lycées comme avec l'UNSS, que nous le défendrons avec efficacité : cela implique que la campagne envisagée dès le printemps 2006 « Le sport scolaire s'affiche » soit déclinée avec puissance à tous les niveaux (AS, districts, départements, académie, national). Il faut continuer le travail d'information large sur ce qu'est le sport scolaire du second degré, mettre en exergue ses valeurs, ses réussites, ses besoins et ses exigences auprès des personnels de l'EN, des parents et élèves, des responsables administratifs et politiques.

En même temps, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les outils que sont les AS et l'UNSS. Le travail sur les projets départementaux de l'UNSS est nécessaire, pour la compréhension des problèmes, pour la lisibilité du projet du sport scolaire, pour la reconnaissance de son originalité et de son rôle social, au croisement des mondes de l'Ecole et du Sport.

Il y a là une activité syndicale intense, à mener par le SNEP avec toute la profession, avec les cadres de l'UNSS, durant l'année scolaire qui commence. Le Congrès du SNEP (juin 2007) pourrait être l'occasion d'un événement sur ce thème.